

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ILE D'ANTICOSTI

Règlement R-213-2023

RÈGLEMENT RELATIF À UNE MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE 6-0432-Z FEUILLET 1 DE 2 PAR UN AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-6.

CONSIDÉRANT QU'il y a une absence de station-service dans la municipalité de l'Île d'Anticosti depuis l'incendie du CRMI le 4 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative des consommateurs de l'île d'Anticosti (CCIA) a offert ce service depuis, grâce à une installation temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la CCIA souhaite offrir le service de distribution d'essence au détail sur une base permanente;

CONSIDÉRANT QUE la CCIA est situé dans la zone commercial Ca-6;

CONSIDÉRANT l'acquisition du futur lot 6 554 740 situé en zone EV-6 sera nécessaire pour la concrétisation du dit projet;

CONSIDÉRANT les usages de stations-services et postes d'essences ne sont pas autorisés ni compatibles avec les usages prévus en zone espace vert EV;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Île d'Anticosti est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c.A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Île d'Anticosti est régie par un plan d'urbanisme et un règlement de zonage qu'elle peut modifier en suivant la procédure prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c.A-19.1);

PAR CONSÉQUENT il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

D'agrandir la zone Ca-6 en y incluant une partie de l'espace EV-6 correspondant au futur lot 6 554 740 afin d'y permettre l'implantation d'un poste d'essence.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

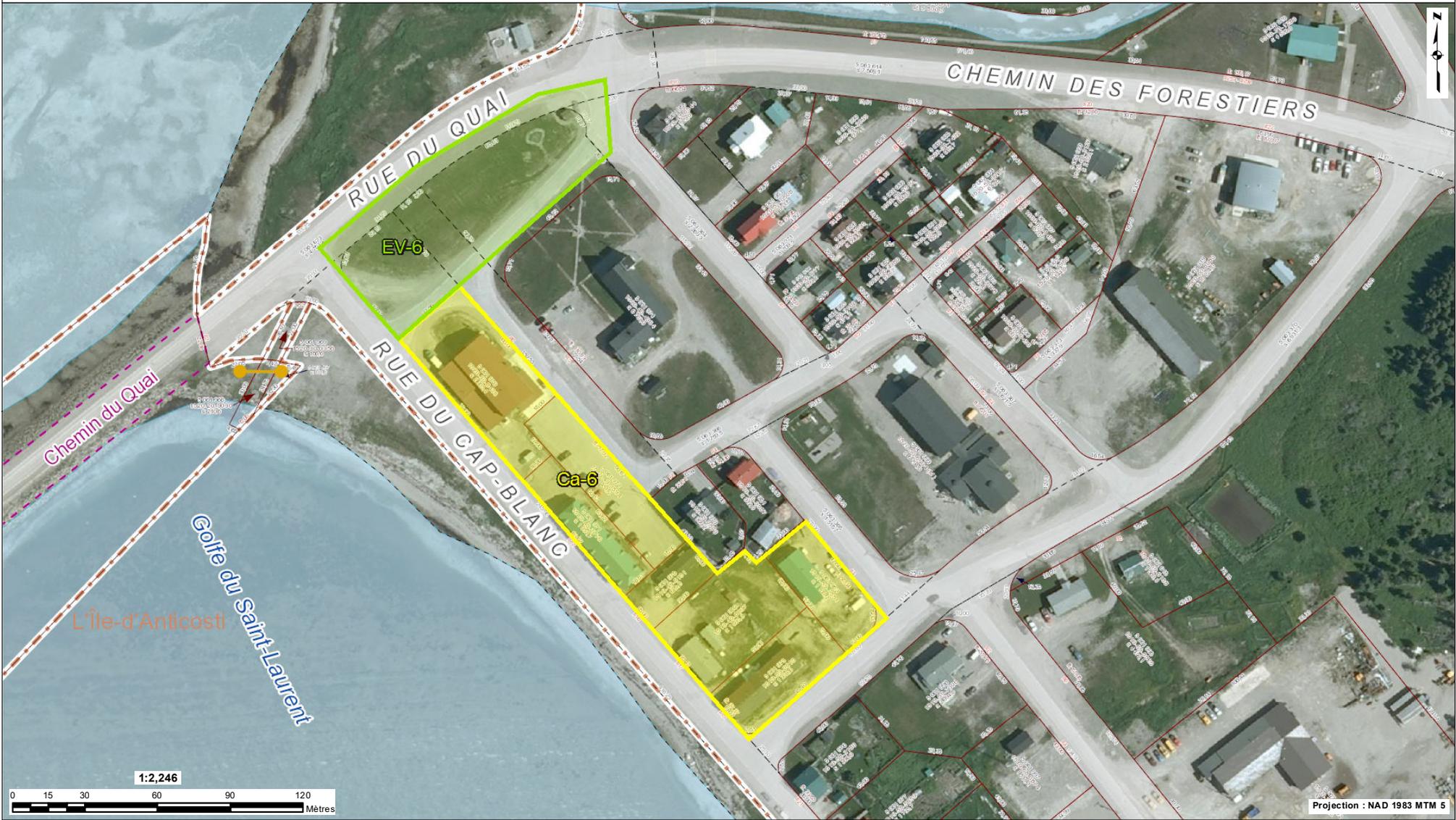
ARTICLE 2 MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE No 6-0432-Z FEUILLET 1 de 2 VOIR ANNEXE A ET B

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.ch. A-19-) et au Code municipal du Québec (L.R.Q.ch.C-27.1)

- Avis de motion donné le 19 janvier 2023
- Dépôt et présentation du projet de règlement le 19 janvier 2023
- Assemblée de consultation publique le 7 mars 2023
- Adoption du second projet de règlement le 7 mars 2023
- Tenue de registre le 4 avril 2023
- Adoption du règlement le 4 avril 2023
- Transmission du règlement à la MRC de Minganie le 5 avril 2023
- Délivrance du certificat de conformité de la MRC le 18 avril 2023
- Avis d'entrée en vigueur le 18 avril 2023

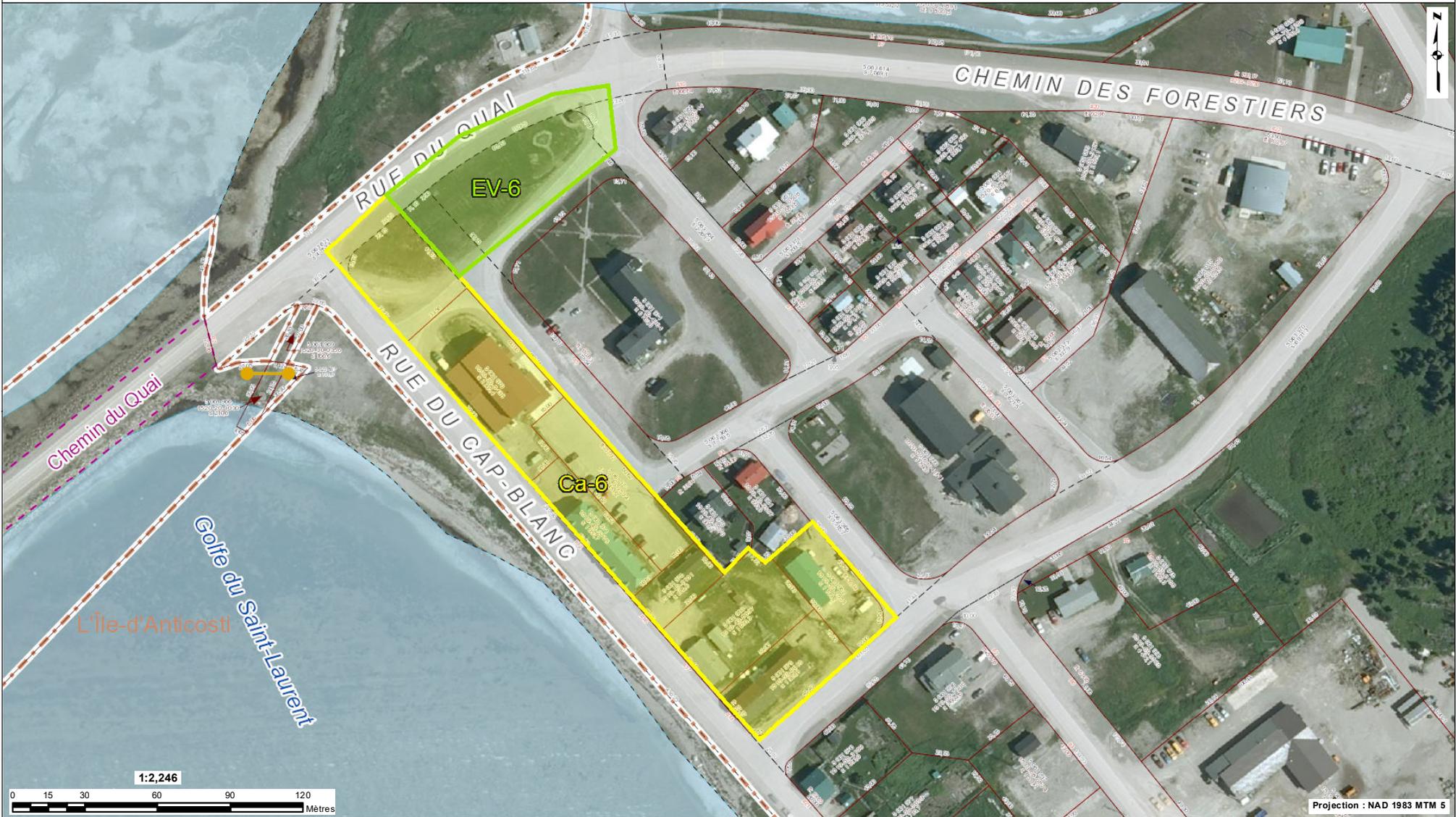
Zones Ca-6 et EV-6 (actuelles)



Odonyme <i>Nom de rue</i> Odonyme Limite administrative <i>Nom de l'organisation</i> Identification de l'entité municipale Limite municipale Zone verte Identification de la zone agricole Zone verte	Unité d'évaluation Flèche de renvoi Connectivité Occupation Pylône de ligne électrique Point d'immatriculation Unité d'évaluation Hautes eaux	# xxx Numéro civique ft : xx,xx Mesure de front st : xxx,xx Superficie totale xxxx-xx-xxxx Immatriculation	Droit de passage Servitude Servitude linéaire Servitude surfacique	Cadastre Flèche de renvoi r : xx,xx Rayon de courbure de ligne de lot xx,xx Mesure de ligne de lot Lot régulier Réseau routier Cadastre	Hydrographie Rivière Hydroonyme Hydrographie linéaire Hydrographie surfacique	Unité de voisinage Identification d'unité de voisinage Unité de voisinage
---	---	---	--	--	---	--

Les informations contenues dans le présent site Internet sont la propriété de la FQM-Évaluation foncière et sont destinées à l'usage exclusif de ses employé(e)s pour fins de consultation ou étude. La FQM-Évaluation foncière ne se porte aucunement garante de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site Internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de tout texte officiel peut être obtenu, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de la municipalité de L'île-d'Anticosti. Données produites par : FQM-Évaluation foncière. Date de la dernière mise à jour : 2023-02-15

Zones Ca-6 et EV-6 (Modifiées)



Odonyme <i>Nom de rue</i> Odonyme Limite administrative <i>Nom de l'organisation</i> Identification de l'entité municipale Limite municipale Zone verte Identification de la zone agricole Zone verte	Unité d'évaluation Flèche de renvoi Connectivité Occupation Pylône de ligne électrique Point d'immatriculation Unité d'évaluation Hautes eaux	# xxx Numéro civique ft : xx,xx Mesure de front st : xxx,xx Superficie totale xxxx-xx-xxxx Immatriculation	Droit de passage Servitude Servitude linéaire Servitude surfacique	Cadastre Flèche de renvoi r : xx,xx Rayon de courbure de ligne de lot xx,xx Mesure de ligne de lot [] Lot régulier [] Réseau routier [] Cadastre	Hydrographie Rivière Hydroonyme Hydrographie linéaire Hydrographie surfacique	Unité de voisinage Identification d'unité de voisinage Unité de voisinage
---	---	---	---	--	---	--

Les informations contenues dans le présent site Internet sont la propriété de la FQM-Évaluation foncière et sont destinées à l'usage exclusif de ses employé(e)s pour fins de consultation ou étude. La FQM-Évaluation foncière ne se porte aucunement garante de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site Internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de tout texte officiel peut être obtenu, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de la municipalité de L'Île-d'Anticosti. Données produites par : FQM-Évaluation foncière. Date de la dernière mise à jour : 2023-02-15